

## EXTRAIT DE DELIBERATION N°4

### COMMISSION RECHERCHE DU 3 OCTOBRE 2024

- Nombre de membres en exercice : 20
- Nombre de membres présents : 11
- Nombre de membres représentés : 5
- Quorum : 10

### Nomination conjointe de la Direction de l'école doctorale SPIM


Les membres de la Commission Recherche approuvent, à l'unanimité des votants, la Direction de l'école doctorale SPIM proposée par le conseil de l'ED SPIM lors de sa réunion du 2 juillet 2024 (Cf. annexe n°2).

#### ↳ VOTE :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 16
  - **Pour** : 16
  - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 3 octobre 2024

**Professeur Pascal VAIRAC**  
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





Directeur : Thierry RIGAUD  
<https://collegedoctoral.ubfc.fr/>  
 doctorat@ubfc.fr

Besançon, le 13/09/2024

Objet : Accréditations à délivrer le diplôme national de doctorat à compter de l'année universitaire 2024/2025 : définition des spécialités de doctorat et nomination conjointe des directeur et directeur-adjoint de l'école doctorale SPIM.

Madame, Monsieur,

L'arrêté du 11 avril 2024 accrédite SUPMICROTECH-ENSMM à délivrer le diplôme de doctorat à partir de l'année 2024/2025, pour une durée de 5 ans.

Cette co-accréditation en délivrance partagée concerne l'école doctorale (ED) Sciences pour l'Ingénieur et Microtechniques (SPIM ; n°37) et les champs disciplinaires suivant :

- Physique (2)
- Sciences pour l'Ingénieur (8)
- Sciences et technologies de l'information et de la communication (9)

L'ED SPIM est portée l'Université de Franche-Comté (UFC). L'UFC, l'Université de Bourgogne (uB), l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et SUPMICROTECH-ENSMM sont co-accrédités.

En tant qu'établissement co-accrédité, SUPMICROTECH-ENSMM a la responsabilité de définir les spécialités de doctorat délivrées, mais aussi de désigner la direction de l'école doctorale SPIM, conjointement avec les autres établissements co-accrédités (respectivement articles 5 et 6 de l'arrêté du 25 mai 2016).

#### 1. Spécialités de doctorat dans l'école doctorale SPIM

A l'occasion des nouvelles accréditations pour la période 2024/2025 – 2028/2029, les écoles doctorales ont révisé leur liste de spécialités.

Est indiquée ci-dessous la liste exhaustive des spécialités de l'école doctorale SPIM :

- Automatique
- Energétique
- Génie électrique
- Informatique
- Instrumentation et informatique de l'image
- Matériaux
- Mécanique appliquée
- Mécanique et énergétique
- Microtechniques
- Optique et photonique
- Sciences pour l'ingénieur
- Bio-ingénierie
- Electronique
- Electronique, signal et image

- Génie informatique et industriel
- Informatique de l'image
- Instrumentation
- Intelligence artificielle
- Mathématiques appliquées
- Métamatériaux
- Microsystèmes
- Milieux dilués et optique fondamentale
- Nano sciences
- Ondes
- Signal et image
- Robotique
- Technologie quantique

## 2. Nomination conjointe de la direction de l'école doctorale SPIM

L'article 6 de l'arrêté du 25 mai 2016 indique que : « Lorsqu'une école doctorale relève de plusieurs établissements, les chefs d'établissement désignent conjointement le directeur dans les conditions définies par la convention qui les lie, après avis des commissions de la recherche des conseils académiques, ou des instances qui en tiennent lieu, dans les établissements concernés, et du conseil de l'école doctorale. »

En Bourgogne-Franche-Comté, les ED sont dirigées par un directeur et un directeur-adjoint, qui n'appartiennent pas au même établissement (l'un appartient à l'UFC et l'autre à l'uB). Ainsi, les conseils des écoles doctorales proposent chacun un binôme de direction aux établissements co-accrédités.

Direction proposée par le conseil de l'ED SPIM lors de sa réunion du 2 juillet 2024 :

- Directeur : Fabrice STHAL (SUPMICROTECH, FEMTO-ST)
- Directeur-adjoint : Patrick MARQUIE (uB, ImViA)

Afin de permettre la mise en œuvre des nouvelles accréditations à délivrer le diplôme de doctorat, il est demandé au Conseil académique de SUPMICROTECH-ENSMM de bien vouloir donner son avis sur i) la liste des spécialités de doctorat qui seront délivrées de 2024/2025 à 2028/2029 et ii) la direction proposée pour l'ED SPIM.

Bien cordialement,

Thierry Rigaud  
Directeur du Collège doctoral Bourgogne-Franche-Comté

